

NOTE SYNTHETIQUE DE PRESENTATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2022

09 mars 2023

PREAMBULE

Cette note a pour but, dans le cadre de l'amélioration de la transparence et de la responsabilité financières des collectivités territoriales, de présenter brièvement et synthétiquement les comptes administratifs 2022 de la Communauté de Communes du Volvestre.

Le compte administratif constitue le compte rendu de la gestion du Président (ordonnateur) pour l'exercice écoulé.

Il retrace les mouvements effectifs de dépenses et de recettes de la collectivité.

Le compte administratif est ainsi le bilan financier de l'ordonnateur qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

Le compte administratif se compose de deux sections : la section de fonctionnement et la section d'investissement.

- La section de fonctionnement comprend toutes les dépenses et recettes courantes nécessaires au fonctionnement des services intercommunaux, ainsi que les charges financières liées aux intérêts de la dette.
- ➤ La section d'investissement comprend, en dépenses, les opérations qui modifient la consistance ou la valeur du patrimoine de la Communauté de Communes du Volvestre, tels que les achats de matériel, les constructions ou les travaux d'infrastructure et le remboursement du capital d'emprunts. Les recettes d'investissement assurent leur financement.

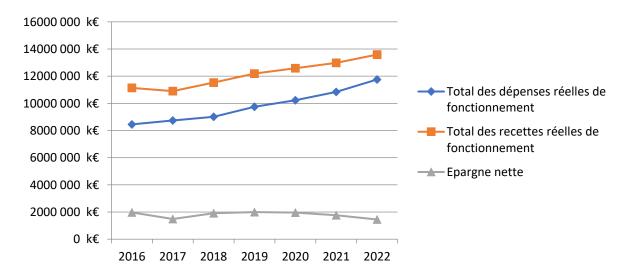
La Communauté de Communes du Volvestre exerce ses compétences sur un territoire regroupant 32 communes et une population de 30 567 habitants.

1. BUDGET PRINCIPAL

La loi de finances 2023 s'inscrit dans un objectif de redressement des comptes publics,

1.1 La section de fonctionnement

Evolution des dépenses et recettes de fonctionnement



Vue d'ensemble du budget principal

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
RESULTAT EXERCICE PRECEDENT	3 055 539.94 €	1843 205.62 €
AFFECTATION DU RESULTAT		1067705€
SOLDE NON AFFECTE	3 055 539.94 €	775 500.62 €
REPRISE EXCEDENTS ZA		1 133 315.25 €
DEPENSES DE L'EXERCICE	3 625 272.99 €	12 218 075.48 €
RECETTES DE L'EXERCICE	3 877 578.72 €	13 615 943.94 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	252 305.73 €	1 397 868.46 €
RESULTAT DE CLOTURE	3 307 845.67 €	3 306 684.33 €
TOTAL		6 614 530.00€
DEPENSES RESTANT A REALISER	2 381 061.49 €	
RECETTES RESTANT A REALISER	1137 256.62 €	
RESTES A REALISER	-1 243 804.87 €	
RESULTAT DEFINITF	2 064 040.80 €	3 306 684.33 €
TOTAL		5 370 725.13 €

1.1.1 Les recettes de la section de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement 2022 s'élèvent à la somme de 13 615 943.94 €.

Les recettes de fonctionnement se décomposent de la façon suivante :

	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	Evol. 2021/2022
Atténuation charges (remboursement indemnités journalières)	283 610 €	333 346 €	359 397 €	375 323 €	405 331€	8%
Produits et services	642 533 €	629 662 €	501 474 €	700 148 €	775 499 €	10.8%
Impôts et taxes	8 308 536 €	8 680 231€	8 849 061 €	8 810 735 €	9 311 354 €	5.7%
Dotations et participations	2 264 152 €	2 579 208 €	2 836 472 €	2 793 775€	3 057 473 €	9.4%
Autres produits (revenus immeubles)	0€	19 137 €	38 281€	40 021€	45 250 €	13.1%
Produits exceptionnels (produits cessions d'immo, mandats annulés)	154 589 €	85 806 €	3 067 €	264 654 €	8 755 €	-96.7%

Détail des impôts et taxes

Libellé	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution n-1
Impôts et taxes	8 308 536	8 680 231	8 849 061	8 810 735	9 311 354	5.7 %
Taxes foncières et d'habitation	5 670 059	5 770 427	5 847 751	3 106 190	3 248 116	4.6 %
CVAE	368 262	404 580	412 447	471 142	439 920	-6.6 %
IFER	863	875	883	0	0	0 %
FNGIR	189 089	189 234	189 234	189 234	189 234	0 %
FPIC	448 961	460 076	472 751	481 408	472 906	-1.8 %
Produit TEOM	1 547 336	1 637 127	1 719 233	1 797 813	1939 635	7.9 %
Taxe pour la GEMAPI	57 067	124 115	153 068	161 562	161 911	0.2 %
Fraction de TVA	0	0	0	2 584 719	2 832 345	+9.6%

On constate une hausse globale de 5.7 % des recettes fiscales par rapport à 2021.

1.1.2 Dotation de l'Etat

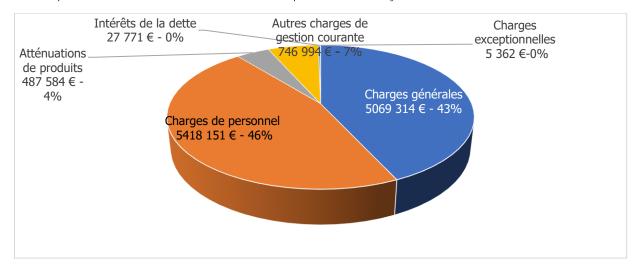
La Communauté de Communes du Volvestre bénéficie d'une dotation globale de fonctionnement qui connait une progression de 3.9% en 2022.

	2018	2019	2020	2021	2022
Dotation de	260 108 €	254 136 €	249 490 €	244 576 €	239 211 €
compensation					
Dotation	161 778 €	179 061 €	198 271 €	219 407 €	242 741 €
d'intercommunalité					
DGF Totale	421 886 €	433 197 €	447 761 €	463 983 €	481 952 €
Population DGF	30 785	30 957	31 162	31 349	31 500
DGF par habitant	13.70 €	13.99 €	14.37 €	14.80 €	15.3 €

1.1.3 Les dépenses de la section de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à un montant total de 12 218 075 €.

Les dépenses de fonctionnement se décomposent de la façon suivante :



Charges à caractère général

Les charges à caractère général représentent 43.12 % des dépenses de fonctionnement et ont augmenté de 10.8% en 2022 par rapport à 2021, en raison notamment de l'inflation et de la crise liée au conflit en Ukraine.

Dépenses de personnel

En 2022, les charges de personnel représentent 46.09 % des dépenses réelles de fonctionnement. Ces charges ont évolué de 8.5 % par rapport à 2021.

En 2022, la masse salariale (rémunérations brutes hors charges patronales) s'élève à 4 507 788 €.

Le chapitre 012 dans sa totalité (rémunérations brutes + charges patronales + cotisations assurance + cotisations CNAS + cotisations CDG 31 + CNFPT + autres cotisations) s'élève quant à lui à 5 418 033 €.

Charges de gestion courante

En 2022, les charges de gestion courante d'élèvent à 746 994 € et sont constituées pour l'essentiel de contributions au fonds de compensation des charges territoriales, de la subvention versée au budget tourisme ainsi que des subventions de fonctionnement versées aux associations et particuliers dans le cadre de l'amélioration de l'habitat.

Atténuations de produits

Ce chapitre budgétaire est constitué de la dotation de solidarité communautaire (DSC) versée aux 4 communes de Capens, Longages, Mauzac et Noé depuis 2018, l'instauration de la TEOM sur ces communes ayant entrainé une augmentation importante de la pression fiscale sur ces communes ainsi qu'une hausse des recettes fiscales perçues par la Communauté de Communes.

La DSC évolue chaque année en fonction de l'évolution attendue des bases fiscales de TEOM. Elle représente 486 034 € en 2022 pour les 4 communes.

1.2 La section d'investissement

En 2022, les dépenses globales d'investissement, sont d'un montant de 3 625 272.99 € et les recettes globales d'investissement de 3 877 578.72 €.

1.2.1 Les dépenses d'investissement

CHAPITRE	DEPENSES	CA 2021	CA 2022
20	Immobilisations incorporelles	21688€	17 733 €
204	Subventions d'équipement versées	85 790 €	136 916 €
21	Immobilisations corporelles	189 419 €	326 146 €
23	Immobilisations en cours	2 255 004 €	2 701 343 €
Total des dépenses d'équipement		2 551 900 €	3 182 138 €
16	Remboursement d'emprunts	373 818 €	385 606 €
26	Participations et créances rattachées à des participations	2 000 €	0€
040 et 041	Opérations d'ordre	492 451 €	11 849 €
Total dépenses		3 420 169 €	3 625 273 €
Restes à réaliser 2022		2 502 183 €	2 381 061 €

En 2022, le volume de dépenses d'équipement de la Communauté de Communes du Volvestre est en progression de 24.7% par rapport à 2021.

Les dépenses d'équipement s'élèvent à 3 182 138 € en 2022, à laquelle s'ajoute le montant des restes à réaliser de 2 381 061 €.

Principaux investissements réalisés par la Communauté de Communes du Volvestre en 2022 :

- Travaux de voirie : 2 551 715 €

- Remboursements d'emprunts : 385 606 €

- Matériel informatique : 230 630 €

- Travaux déchetterie et matériel : 134 005 €

Aides immobiliers d'entreprises et façades : 77 187 €
Versement fonds de concours aux communes : 40 796 €

- Travaux et matériel France Services : 26 328 €

- Matériel de voirie : 19 703 €

- SDAN : 18 933 €

- Etude piscine : 15 573 €

- Travaux Zones d'activités économiques : 13 974 €

Amortissements subventions: 11 849 €

1.2.2 Les recettes d'investissement

Principales recettes d'investissement 2022 :

- Affectation du résultat : 1 067 705 €

- Subventions d'investissement : 1386 507 €

Amortissements: 462 050 €

- FCTVA: 546 758 €

- Remboursement avance budget annexe Serres 1: 365 878 €

1.2.3 La gestion de la dette

Le montant total du capital restant dû de la dette du budget principal s'élève au 31 décembre 2022 à 756 779 €.

La dette des budgets annexes Activestre 2 (67 512 €), Naudon (326 293 €) et CUMA (100 533 €) porte la **dette consolidée** de la collectivité à **1 251 117 €** au 31 décembre 2022.

> La capacité de désendettement

Le ratio de désendettement détermine le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour éteindre totalement sa dette par mobilisation et affectation en totalité de son épargne brute annuelle.

Il est égal à l'encours de dette au 1^{er} janvier de l'année budgétaire en cours divisé par l'épargne brute de l'année en cours.

La communauté de communes présente un ratio très faible de 0.41, qui lui permet d'envisager un financement de ses investissements par l'emprunt.

1.3 Le budget annexe Tourisme

L'Office de tourisme du Volvestre est un organisme local d'accueil et d'information, qui accompagne les professionnels du tourisme et assure la promotion et le développement touristique du Volvestre.

Il est également au service des habitants, en travaillant quotidiennement à l'amélioration de leur cadre de vie par le développement des activités de loisirs et la valorisation des richesses qui les entoure.

Le budget annexe tourisme retrace les dépenses et recettes de la compétence « promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme » transférée à titre obligatoire par la loi NOTRe du 7 août 2015, portant nouvelle organisation territoriale de la République.

1.4 Le budget annexe Hôtel d'Entreprises

Ce budget retrace les opérations liées à la location des 10 box de l'Hôtel d'Entreprises situé sur la zone d'activité Activestre à Carbonne.

1.5 Le budget annexe CUMA

Ce budget annexe a été créé pour retracer les opérations de construction d'un atelier de découpe de viande au profit d'une CUMA, sur la commune de Montesquieu-Volvestre, sous la forme d'un crédit-bail.

1.6 Les budgets annexes des zones d'activités économiques

lls correspondent, entres autres, à l'exploitation (aménagement et commercialisation) des zones d'activités économiques Activestre 1 et 2, Serres 1, Naudon, Penelle, Capens et Lavelanet-de-Comminges.